

Ward: À L'ÉCHELLE DE LA VILLE / CITY WIDE

**OBJET : Phase 1 – Mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage
et de garde des jeunes enfants**

Dossier : ACS-2022-GEN-0013

Rapport au Comité des services communautaires et de protection

le 16 juin 2022

et au Conseil le 22 juin 2022

**Soumis le 6 juin 2022 par Donna Gray, directrice générale, Services sociaux et
communautaires**

Personne ressource : Jason Sabourin, directeur, Services à l'enfance

613-580-2424, poste 16121, Jason.Sabourin@ottawa.ca

**SUBJECT: Phase One Implementation of the Canada-Wide Early Learning and
Child Care System**

File Number ACS-2022-GEN-0013

Report to Community and Protective Services Committee on 16 June 2022

and Council 22 June 2022

**Submitted on June 6, 2022 by Donna Gray, General Manager, Community and
Social Services**

Contact Person: Jason Sabourin, Director, Children's Services

613-580-2424, Ext 16121, Jason.Sabourin@ottawa.ca

Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

**Les membres du Comité des services communautaires et de protection ont
formulé les recommandations suivantes au Conseil :**

- 1. Recevoir le présent rapport pour s'informer sur l'approche progressive de
la province concernant les changements apportés aux programmes et à la**

mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, ainsi que sur les importantes retombées positives pour les familles d'Ottawa;

2. Approuver l'Énoncé de la politique de financement (document 1) et déléguer au directeur, Services à l'enfance, le pouvoir de gérer et d'administrer le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et le budget connexe, comme le décrit le présent rapport, et d'allouer tous les fonds conformément à l'Énoncé de la politique de financement, à condition que ces allocations respectent les lignes directrices provinciales, les budgets approuvés et, le cas échéant, les priorités stratégiques énoncées dans le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance;
3. Approuver la création de jusqu'à 15 postes équivalents temps plein (ETP), pour lesquels un financement de 1,2 million de dollars est offert par le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (financement provincial);
4. Demander aux centres de services de garde municipaux de la Ville d'Ottawa de participer et d'ajuster les frais en conséquence, conformément au système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

REPORT RECOMMENDATION(S)

That the Community and Protective Services Committee recommend Council to:

1. Receive this report for information on the Province's phased approach for program changes and implementation of the Canada-Wide Early Learning and Child Care System as well as the significant positive impacts for Ottawa families.
2. Approve the Funding Policy Statement (Document 1) and delegate authority to the Director, Children's Services, to manage and administer the Canada-Wide Early Learning and Child Care System and associated budget as detailed in this report and allocate all funding according to the Funding Policy Statement provided such allocations are in accordance with Provincial guidelines, within approved budgets and where applicable in accordance with the strategic priorities in the Child Care and Early Years

Service System Plan.

- 3. Approve the creation of up to 15 full-time equivalent (FTE) positions for which \$1.2 million in funding is available from the Canada-Wide Early Learning and Child Care System (Provincial funding).**
- 4. Direct the City of Ottawa’s Municipal Child Care Centres to opt-in and adjust user fees accordingly under the Canada-Wide Early Learning and Child Care System.**

RÉSUMÉ

Le présent rapport a pour but d’informer le Conseil sur l’approche progressive de la province concernant les changements apportés aux programmes et à la mise en œuvre du système pancanadien d’apprentissage et de garde des jeunes enfants, ainsi que sur les importantes retombées positives pour les familles d’Ottawa. Le rapport décrit en outre les exigences des programmes et les recommandations du personnel concernant la mise en œuvre, qui doivent être approuvées par le Conseil.

Hypothèse et analyse

Les Services à l’enfance, à titre de gestionnaire des services municipaux regroupés, sont responsables de la planification et de la gestion des services de garde d’enfants agréés et des programmes et services de la petite enfance à Ottawa. Il s’agit entre autres de coordonner et de planifier les activités dans l’ensemble du réseau pour veiller à ce que les services répondent aux besoins des familles et s’harmonisent avec la vision de la province. En consultation avec les partenaires du secteur et le Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d’enfants et de la petite enfance, et grâce à leurs conseils, notre rôle à titre de gestionnaire des services municipaux regroupés évolue. Nous continuerons de favoriser au mieux le travail de transformation concernant le système pancanadien d’apprentissage et de garde des jeunes enfants.

En août 2019, le Conseil a approuvé le [Plan du réseau de services de garde d’enfants et de garde d’enfants et de la petite enfance \(2019-2023\)](#), qui jette les bases de l’établissement d’un système de services d’apprentissage et de garde des jeunes enfants axé sur l’accès, l’abordabilité, la qualité et l’adaptabilité. Le plan établit 10 priorités stratégiques pour la planification et la gestion des services de garde d’enfants agréés et des programmes et services de la petite enfance pour les enfants de 0 à 12 ans. Il sert également de guide pour améliorer le système au profit des

enfants et des familles.

En juin 2021, le Conseil a réaffirmé l'appui de la Ville d'Ottawa à la création d'un réseau national de services de garde d'enfants. En outre, il a approuvé la révision du [Plan de travail des Services à l'enfance \(2021-2022\)](#), qui reflète la réponse à la pandémie de COVID-19 et la reprise des activités. Le plan de travail est toujours en cours et reçoit encore l'appui du Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance. Il sert de fondement à la mise en œuvre des priorités du plan de système de services; le travail est réalisé au moyen d'un processus consultatif et transparent et en collaboration avec les partenaires du secteur.

Par ailleurs, les Services à l'enfance ont continué d'adapter de manière proactive notre approche de prestation de services pour répondre à l'évolution des besoins et du contexte des services de garde et de la petite enfance. Le personnel met en œuvre une approche améliorée et novatrice pour la prestation de services. Cette approche permet au secteur de service de s'adapter et de répondre aux besoins du contexte toujours changeant, y compris les exigences du nouveau système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Elle permettra également de mieux servir nos clients, car elle améliorera l'accès aux services, l'abordabilité, la qualité et l'adaptabilité.

Grâce à ce travail de base, les Services à l'enfance sont bien placés pour accueillir un nouveau système de changement selon une approche progressive, le tout à l'appui de nos propres priorités stratégiques, de la prospérité sociale et économique et des résidents confrontés à divers obstacles systémiques, en particulier les femmes et les familles touchées de façon disproportionnée par la pandémie de COVID-19. Par contre, les échéanciers provinciaux prescrits pour la mise en œuvre du nouveau système pancanadien sont courts par rapport aux demandes concurrentes liées à nos fonctions habituelles de gestionnaire des services municipaux regroupés et au plan de travail 2021-2022, qui est grandement axé sur la réponse à la pandémie de COVID-19.

Le 28 mars, la province et le gouvernement fédéral ont conclu un accord sur un plan national de garde d'enfants pour l'Ontario, soit le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le financement dans le cadre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sera utilisé pour renforcer le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants actuel de l'Ontario et tirer parti de son succès en améliorant la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité et l'inclusion, et ce, afin d'atteindre les objectifs ci-dessous.

- Réduire de 25 %, rétroactivement au vendredi 1^{er} avril 2022, puis jusqu'à 50 %

les coûts moyens facturés aux parents (en fonction des niveaux de 2020) pour les services agréés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants d'ici la fin de l'année civile de 2022, et atteindre des frais moyens facturés aux parents de 10 \$ par jour d'ici 2025-2026 pour les places en services de garde agréés.

- Créer 86 000 nouvelles places abordables en services de garde agréés de haute qualité (par rapport aux niveaux de 2019), principalement par l'intermédiaire de services de garde agréés sans but lucratif.
- Éliminer les obstacles à l'offre de services de garde inclusifs.
- Valoriser la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et lui offrir des occasions de formation et de perfectionnement.

Au cours de la première phase (2022), la province adopte une approche progressive pour mettre en œuvre le nouveau système en poursuivant d'abord les objectifs immédiats liés à l'abordabilité pour les familles et à la stabilité du système. Elle se penchera ensuite sur l'amélioration à long terme de l'accessibilité et de l'inclusion.

Dans un premier temps, la Ville d'Ottawa s'est vue accorder 60 millions de dollars en 2022, montant qui sera investi dans trois grandes catégories : la réduction des frais pour les familles, la rémunération de la main-d'œuvre et les coûts de mise en œuvre et d'administration des nouveaux programmes que devra assumer la municipalité. Il importe également de souligner que le seuil de dépenses pour la prestation et l'administration des programmes, précédemment modifié par la province, est désormais rétabli.

Le personnel continue d'évaluer les répercussions du nouveau système et demande des précisions à la province, au besoin. Fait important, les renseignements et les répercussions associés à la première phase et aux prochaines phases provinciales ne sont pas encore tous connus. Outre les importantes retombées positives pour les familles d'Ottawa, le personnel souhaite faire part au Conseil de certaines préoccupations concernant la contribution municipale, le plafond des dépenses liées à la subvention pour la garde d'enfants, la rémunération de la main-d'œuvre et l'allocation provinciale globale.

Les Services à l'enfance ont promptement examiné et interprété les lignes directrices provinciales et ont accordé la priorité à l'élaboration du nouveau programme en vue d'aider les familles et les éducateurs de la petite enfance inscrits, et ce, dès 2022.

Dans le cadre du nouveau système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, les gestionnaires des services municipaux regroupés doivent, conformément aux lignes directrices provinciales, mettre en place une politique et un plan sur l'admission et l'administration du financement des fournisseurs de services de garde agréés qui souhaitent prendre part au nouveau système. Le personnel recommande au Conseil d'approuver l'Énoncé de la politique de financement (document 1) et de déléguer au directeur, Services à l'enfance, le pouvoir de gérer et d'administrer le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et le budget connexe, comme le décrit le présent rapport. Il recommande également d'allouer tous les fonds conformément à l'Énoncé de la politique de financement (document 1), à condition que ces allocations respectent les lignes directrices provinciales, les budgets approuvés et, le cas échéant, les priorités stratégiques énoncés dans le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance. Pour répondre aux exigences supplémentaires du nouveau programme et pour soutenir le secteur pendant cette transformation, les Services à l'enfance auront besoin de ressources additionnelles. Le personnel recommande au Conseil d'approuver la création de jusqu'à 15 postes équivalents temps plein, à un coût net nul pour la Ville.

L'Ontario a été la dernière province à signer l'accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le mardi 28 mars. En juin 2021, le Conseil municipal a demandé au maire et au président du Comité des services communautaires et de protection d'écrire à la province pour appuyer le Plan national et souligner son importance. Par conséquent, les municipalités et les fournisseurs de services ont eu peu de temps pour planifier, pour élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et pour mettre en œuvre un nouveau système de transformation qui profitera grandement aux familles. Le secteur de services de garde et de la petite enfance doit donc gérer cette situation alors qu'il compose toujours avec les répercussions et le stress causés par la longue pandémie de COVID-19 et avec les charges de travail et les pressions en matière de dotation encore éprouvantes aujourd'hui. Les municipalités et les fournisseurs de services disposent donc d'un délai serré pour mettre en œuvre le nouveau système pancanadien, ce qui doit être fait en grande partie pendant l'été, alors que les fournisseurs de services s'occupent également de la transition des familles. Les Services à l'enfance simplifieront le processus et traiteront les objectifs par étapes afin d'améliorer l'abordabilité pour les familles dès que possible, tout en accordant du temps aux fournisseurs de services pour faire la transition vers de nouveaux paramètres de financement. Cette étape est essentielle compte tenu des répercussions économiques et de la hausse des coûts attribuables à l'inflation, une épreuve pour bien des familles.

Selon la date à laquelle le fournisseur de services présente sa demande et conclut un accord de contribution, les Services à l'enfance estiment que les réductions des frais et les remboursements pour les familles commenceront vers la fin de septembre et se poursuivront jusqu'à décembre.

Les centres de services de garde municipaux sont admissibles au système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Leur participation au programme permettrait aux familles de bénéficier d'une réduction des frais pouvant atteindre 25 %, rétroactivement au vendredi 1^{er} avril 2022. Les familles qui reçoivent une subvention pour la garde d'enfants et qui versent une contribution parentale vont également bénéficier d'une réduction équivalente. Le personnel estime que les familles bénéficieront de cette réduction d'ici la fin du mois de septembre. On recommande donc au Conseil de demander aux centres de services de garde municipaux de la Ville d'Ottawa de participer et d'ajuster les frais en conséquence.

Les Services à l'enfance continuent de collaborer avec la province pour clarifier les lignes directrices et élaborer tous les aspects du programme en vue de lancer le processus de demande peu après l'approbation du Conseil. La province ne donne actuellement aucun autre renseignement sur les prochaines phases ou les plans provinciaux. La Ville accordera la priorité à la mise en œuvre de la première phase. En outre, elle révisera ses priorités du plan de système de services, les harmonisera avec les plans provinciaux et élaborera un plan de mise en œuvre quinquennal couvrant d'autres aspects importants, comme de meilleures stratégies en matière de main-d'œuvre, la croissance du système et la transition vers des frais moyens de 10 \$ par jour d'ici 2025. Ce plan de mise en œuvre sera présenté au prochain mandat du Conseil aux fins d'information et d'approbation.

Répercussions financières

Le nouveau système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est entièrement financé par les gouvernements fédéral et provincial, alors les municipalités n'ont pas à partager de coûts ni à investir. Elles doivent toutefois maintenir leurs investissements municipaux dans les services de garde. La création de jusqu'à 15 postes équivalents temps plein est nécessaire pour faciliter la mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et ne coûte rien à la Ville.

Consultation publique et commentaires

La consultation avec le secteur est un élément important du processus qui oriente

l'intégration et la transformation du réseau local de services de garde et de la petite enfance à Ottawa. En septembre 2017, les Services à l'enfance ont mis sur pied un Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance (le Groupe consultatif) intégré qui guide et oriente la planification, la transformation et l'administration d'un système de services de garde d'enfants et de la petite enfance à Ottawa. Par sa rétroaction et ses commentaires tout au long du processus, le Groupe consultatif a participé activement à la prise de décisions importantes, notamment l'élaboration du Plan de système de services. Les Services à l'enfance donnent des mises à jour régulières lors des réunions mensuelles du Groupe consultatif et veillent à ce que tous les commentaires soient consignés et pris en compte. Le Groupe consultatif a reçu une mise à jour sur l'approche par étapes des Services à l'enfance et a appuyé l'orientation.

À l'automne 2018, les Services à l'enfance ont approché et consulté plus de 2 000 parents, fournisseurs de services de garde d'enfants, partenaires communautaires et employés de la Ville, en veillant à donner la parole à des gens de tous les horizons, notamment : francophones, Autochtones, immigrants, familles 2SLGBTQQA+, familles à faible revenu et familles avec des enfants ayant des besoins particuliers. La consultation a mis en lumière différentes expériences et perspectives quant aux éléments qui fonctionnent, qui doivent être améliorés, et que veulent voir les familles et la population dans un réseau de services de garde d'enfants solide et adapté. Les résultats de cette consultation ont orienté le Plan de système de services, notamment la détermination des dix priorités stratégiques. Ce plan jette les bases de l'établissement d'un système de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants axé sur l'accès, l'abordabilité, la qualité et l'adaptabilité; en outre, il s'harmonise à notre plan de transformation actuel.

CONTEXTE

Les Services à l'enfance, à titre de gestionnaire des services municipaux regroupés, sont responsables de la planification et de la gestion des services de garde d'enfants agréés et des programmes et services de la petite enfance à Ottawa. Il s'agit entre autres de coordonner et de planifier les activités dans l'ensemble du réseau pour veiller à ce que les services répondent aux besoins des familles et s'harmonisent avec la vision de la province. En consultation avec les partenaires du secteur et le Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance, et grâce à leurs conseils, notre rôle à titre de gestionnaire des services municipaux regroupés évolue. Nous continuerons de favoriser au mieux le travail de transformation concernant le système pancanadien d'apprentissage et de garde des

jeunes enfants.

En août 2019, le Conseil a approuvé le [Plan du réseau de services de garde d'enfants et de garde de la petite enfance \(2019-2023\)](#), qui jette les bases de l'établissement d'un système de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants axé sur l'accès, l'abordabilité, la qualité et l'adaptabilité. Le plan établit 10 priorités stratégiques pour la planification et la gestion des services de garde d'enfants agréés et des programmes et services de la petite enfance pour les enfants de 0 à 12 ans. Il sert également de guide pour améliorer le système au profit des enfants et des familles.

En juin 2021, le Conseil a réaffirmé l'appui de la Ville d'Ottawa à la création d'un réseau national de services de garde d'enfants. En outre, il a approuvé la révision du [Plan de travail des Services à l'enfance \(2021-2022\)](#), qui reflète la réponse à la pandémie de COVID-19 et la reprise des activités. Le plan de travail est toujours en cours et reçoit encore l'appui du Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance. Il sert de fondement à la mise en œuvre des priorités du plan de système de services; le travail est réalisé au moyen d'un processus consultatif et transparent et en collaboration avec les partenaires du secteur.

Par ailleurs, les Services à l'enfance ont continué d'adapter de manière proactive notre approche de prestation de services pour répondre à l'évolution des besoins et du contexte des services de garde et de la petite enfance. Le personnel met en œuvre une approche améliorée et novatrice pour la prestation de services. Cette approche permet au secteur de service de s'adapter et de répondre aux besoins du contexte toujours changeant, y compris les exigences du nouveau système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Elle permettra également de mieux servir nos clients, car elle améliorera l'accès aux services, l'abordabilité, la qualité et l'adaptabilité.

Grâce à ce travail de base, les Services à l'enfance sont bien placés pour accueillir un nouveau système de changement selon une approche progressive, le tout à l'appui de nos propres priorités stratégiques, de la prospérité sociale et économique et des résidents confrontés à divers obstacles systémiques, en particulier les femmes et les familles touchées de façon disproportionnée par la pandémie de COVID-19. Par contre, les échéanciers provinciaux prescrits pour la mise en œuvre du nouveau système pancanadien sont courts par rapport aux demandes concurrentes liées à nos fonctions habituelles de gestionnaire des services municipaux regroupés et au plan de travail 2021-2022, qui est grandement axé sur la réponse à la pandémie de COVID-19.

DISCUSSION

Accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Le lundi 28 mars, la province et le gouvernement fédéral ont conclu un accord sur un réseau national de services de garde d'enfants pour l'Ontario, soit le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Cette entente de financement de 13,2 milliards de dollars sur 6 ans entre les gouvernements provincial et fédéral aura d'importantes retombées positives pour les familles d'Ottawa. Elle prévoit notamment une réduction des frais de garde en 4 paliers, de façon à atteindre, d'ici septembre 2025, un seuil de 10 \$ par jour par enfant âgé de 5 ans et moins.

Le financement dans le cadre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sera utilisé pour renforcer le système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants actuel de l'Ontario et tirer parti de son succès en améliorant la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité et l'inclusion, et ce, afin d'atteindre les objectifs ci-dessous.

- Réduire de 25 %, rétroactivement au 1^{er} avril 2022, puis jusqu'à 50 % les coûts moyens facturés aux parents (en fonction des niveaux de 2020) pour les services agréés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants d'ici la fin de l'année civile de 2022, et atteindre des frais moyens facturés aux parents de 10 \$ par jour d'ici 2025-2026 pour les places en services de garde agréés.
- Créer 86 000 nouvelles places abordables en services de garde agréés de haute qualité (par rapport aux niveaux de 2019), principalement par l'intermédiaire de services de garde agréés sans but lucratif.
- Éliminer les obstacles à l'offre de services de garde inclusifs.
- Valoriser la main-d'œuvre du secteur de la petite enfance et lui offrir des occasions de formation et de perfectionnement.

Phase 1 – Mise en œuvre

Le vendredi 29 avril, la province a publié le document officiel des lignes directrices, qui décrit les exigences de mise en œuvre et de financement dans le cadre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Au cours de la première phase (2022), l'Ontario adopte une approche progressive pour mettre en œuvre le nouveau système en poursuivant d'abord les objectifs immédiats liés à l'abordabilité pour les familles et à la stabilité du système. Elle se penchera ensuite sur l'amélioration

à long terme de l'accessibilité et de l'inclusion. Cette approche progressive donnera le temps aux parties prenantes et aux partenaires du secteur de participer de façon significative afin de s'aligner sur les modalités du nouveau système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et de permettre les ajustements nécessaires à mesure que le paysage de la petite enfance et de la garde d'enfants évolue.

Survol du financement

En 2022, les municipalités recevront du financement dans le cadre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de l'Ontario selon une approche d'allocation transitoire.

Dans un premier temps, la Ville d'Ottawa s'est vue accorder 60 millions de dollars en 2022, montant qui sera investi dans trois grandes catégories : la réduction des frais pour les familles, la rémunération de la main-d'œuvre et les coûts de mise en œuvre et d'administration des nouveaux programmes que devra assumer la municipalité. Il importe également de souligner que le seuil de dépenses pour la prestation et l'administration des programmes, précédemment modifié par la province, est désormais rétabli, compte tenu du travail important qui nous attend. La Ville a utilisé un financement provincial ponctuel en 2022 pour retarder les répercussions de ce changement. Le financement provincial aurait été réduit d'environ 3 millions de dollars, ce qui aurait eu d'importantes répercussions sur la mise en œuvre du Plan de système de services, les subventions aux frais, le soutien du secteur et les familles.

Le tableau suivant présente la répartition du financement provincial d'Ottawa pour 2022. L'allocation totale pour Ottawa est de 60 millions de dollars dont 57 millions seront consacrés à la réduction des frais pour les familles admissibles, 1,8 millions de dollars à la rémunération de la main-d'œuvre et 1,2 millions de dollars à l'appui des coûts de prestation des programmes.

Tableau 1 – Financement du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) prévu pour la Ville d'Ottawa en 2022 (en millions de dollars)

Catégorie de financement	Financement du SPAGJE prévu pour Ottawa en 2022 (en millions de dollars)
Réduction des frais	57 \$
Rémunération de la main-d'œuvre	1,8 \$
Prestation des programmes du SPAGJE	1,2 \$
Total à verser au GSMR en 2022	60 \$

Réduction des frais – Rabais offerts aux familles

L'allocation pour la réduction des frais de 2022 vise à soutenir la première étape de réduction des frais. Toutes les familles ontariennes ayant des enfants admissibles inscrits dans un centre de service de garde agréé qui ont choisi de participer et qui ont reçu l'approbation de la municipalité verront leurs frais réduits jusqu'à 25 % (jusqu'à un minimum de 12 \$ par jour), rétroactivement au vendredi 1^{er} avril 2022. En 2022, dans la première année de transition du système pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, tous les fournisseurs de services de garde d'enfants agréés sont tenus de communiquer avec les parents et avec leur personnel, d'ici le jeudi 1 septembre 2022, s'ils ont l'intention ou non de participer à ce nouveau système.

Des modifications ont été apportées aux règlements d'application pour veiller à offrir une réduction équivalente des frais à l'intention des familles qui touchent la subvention pour frais de garde et qui versent une cotisation parentale. Ces modifications viendront réduire de 25 % la cotisation parentale pour les enfants admissibles qui ont une place dans un programme agréé inscrit et approuvé dans le cadre du nouveau système.

Rémunération des éducateurs et des éducatrices de la petite enfance inscrits

L'engagement, les connaissances et l'expérience des divers professionnels de la garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario sont essentiels à la mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Afin d'aider les éducateurs et éducatrices de la petite enfance inscrits qui gagnent traditionnellement des salaires peu élevés, ainsi que les membres du personnel admissibles, les allocations prévues pour la rémunération des travailleurs permettront d'augmenter le taux de salaire horaire pour qu'il cadre avec le nouveau salaire minimum de 18 \$ l'heure pour les membres du personnel et de 20 \$ l'heure pour les superviseurs. Ces employés auront droit à une hausse annuelle, y compris ceux qui travaillent dans les programmes agréés offerts avant et après l'école aux enfants de 6 à 12 ans. Pour être admissible au plancher salarial, le personnel des services de garde d'enfants doit recevoir un financement de la subvention pour l'augmentation salariale et son salaire horaire, y compris le financement de la subvention pour l'augmentation salariale doit être inférieur au plancher salarial.

Répercussions sur le programme

Le personnel continue d'évaluer les répercussions du nouveau système et demande des précisions à la province, au besoin. Fait important, les renseignements et les répercussions associés à la première phase et aux prochaines phases provinciales ne

sont pas encore tous connus. En dehors des répercussions positives importantes pour les familles d'Ottawa, le personnel souhaite prendre note de ces points pour sensibiliser le Conseil.

Les lignes directrices provinciales exigent que la Ville maintienne ses investissements municipaux existants dans les services de garde. Le document budgétaire souligne ces contributions municipales et celles-ci devront être maintenues.

Le nouveau financement pour le système pancanadien d'apprentissage et de garde d'enfants réduira de 25% le coût des frais municipaux liés aux subventions d'avril à décembre 2022. Ce financement provincial excédentaire ne peut être utilisé pour élargir et soutenir davantage les familles subventionnées, mais il peut être réinvesti dans d'autres dépenses de garde d'enfants, comme les coûts de fonctionnement généraux. La Ville d'Ottawa doit respecter ces règles provinciales et les subventions des frais doivent être limitées au total des dépenses de subventions des frais de 2019, moins 25 %. Il est préoccupant de limiter les dépenses liées à la subvention pour frais de garde aux chiffres antérieurs à la COVID-19 et de limiter l'accès aux familles qui font face à divers obstacles, comme les nouveaux immigrants, les parents seuls, les familles à faible revenu et les enfants ayant des besoins particuliers lorsque la demande sera plus élevée. Comme il est indiqué dans le rapport du Conseil de juin 2021, de nombreuses familles ont subi des répercussions de la pandémie sur l'emploi et certains groupes ont subi des répercussions disproportionnées, en particulier les femmes, incluant les mères, les personnes racialisées, les jeunes, les personnes à faible revenu, et les nouveaux immigrants. De plus, les femmes assumaient souvent les responsabilités familiales supplémentaires en matière d'éducation et de garde d'enfants découlant de la pandémie. Pendant la pandémie, 12 fois plus de mères ont quitté leur emploi pour s'occuper de leurs bambins ou des enfants d'âge scolaire que de pères. Au Canada, près de 100 000 femmes de plus de 20 ans ont dû quitter complètement le marché du travail, comparativement à 10 000 pour les hommes. L'accès à des services de garde abordables est essentiel à la réponse à la pandémie de COVID-19 et profitera aux familles, aux enfants, au bien-être social communautaire et à la reprise économique à Ottawa. Le plafonnement des dépenses liées à la subvention peut être une préoccupation à court terme si d'autres familles ont besoin d'aide pour couvrir le coût des soins au-delà du plafond des dépenses. Les Services à l'enfance continueront de surveiller la mise en œuvre de toute incidence sur la province et/ou le Conseil.

Comme l'indique également le rapport du Conseil de juin 2021, une main-d'œuvre expérimentée et stable, appuyée par une formation continue, des salaires équitables et des conditions de travail, est essentielle pour assurer la qualité des services de garde et

des services à la petite enfance. Avant la pandémie, des défis pour l'effectif, comme le maintien en poste et le recrutement, les salaires et les avantages sociaux et le perfectionnement professionnel, ont été cernés dans le Plan de système de services. Le recrutement de travailleurs qualifiés en milieux de garde et d'éducateurs de la petite enfance a également été identifié comme un problème, encore plus aigu pour les communautés francophones et autochtones étant donné les exigences supplémentaires liées à la langue et aux antécédents culturels. L'épuisement professionnel dans la prestation de services de garde aux jeunes enfants a également été identifié comme un problème.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les pressions exercées sur les services de garde et la main-d'œuvre de la petite enfance. Le manque de travailleurs en milieu de garde et d'éducateurs de la petite enfance contribue à l'augmentation des fermetures de programmes ou des activités limitées, ce qui réduit l'accès fiable à ces soutiens essentiels. La majorité des personnes qui travaillent dans le secteur des services de garde et de la petite enfance sont des femmes, dont bon nombre sont des personnes racialisées et de nouveaux immigrants, et elles touchent de faibles salaires. Les défenseurs des services de garde d'enfants font remarquer que l'introduction du financement de la rémunération de la main-d'œuvre et l'augmentation de la rémunération des travailleurs à faible revenu et l'établissement d'un plancher salarial ne seront pas suffisants pour relever les défis actuels de la main-d'œuvre ou pour aider à la stratégie provinciale visant à atteindre la croissance du système et un accès accru à des services de garde de grande qualité en Ontario. Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour aider le secteur à relever plusieurs défis en matière de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne le maintien en poste, le recrutement ainsi que les salaires et les avantages sociaux, puisque plus de 90 % des employés gagnent 27 \$ l'heure ou moins et près de 50 % gagnent entre 15 \$ et 20 \$ l'heure. Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour aider le secteur à relever plusieurs défis en matière de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne le maintien en poste, le recrutement ainsi que les salaires et les avantages sociaux, puisque plus de 90 % des employés gagnent 27 \$ l'heure ou moins et près de 50 % gagnent entre 15 \$ et 20 \$ l'heure. Des investissements supplémentaires appuieraient à la fois la main-d'œuvre, les familles et les collectivités en ayant de solides programmes de garde d'enfants qui contribueraient positivement au bien-être social d'Ottawa en réduisant les inégalités et en favorisant un sentiment d'appartenance.

Enfin, l'allocation provinciale est fondée sur les données de 2021 et ne tient pas compte de la croissance actuelle et de l'inflation. La province a déclaré que d'autres

renseignements seront communiqués au cours des prochains mois. Les Services à l'enfance continueront de surveiller la mise en œuvre et détermineront les répercussions pour la province et/ou le Conseil.

Prestation du programme

Les Services à l'enfance ont promptement examiné et interprété les lignes directrices provinciales et ont accordé la priorité à l'élaboration du nouveau programme en vue d'aider les familles et les éducateurs de la petite enfance inscrits, et ce, dès 2022.

Dans le cadre du nouveau système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, les gestionnaires de services municipaux regroupés doivent, conformément aux lignes directrices provinciales, mettre en place une politique et un plan sur l'admission et l'administration du financement des fournisseurs de services de garde agréés qui souhaitent prendre part au nouveau système. Ces responsabilités comprennent, sans s'y limiter, l'allocation du financement pour assurer l'atteinte des objectifs, l'élaboration de processus de rapprochement et de production de rapports pour s'assurer que le financement a été utilisé aux fins prévues, l'examen des postes budgétaires pour en déterminer le caractère raisonnable et l'admissibilité, recueillir et communiquer des données, déterminer les frais de base pour servir de nouveau point de départ, etc. Tous les détails des responsabilités des gestionnaires de services municipaux regroupés sont inclus dans le document sur les lignes directrices provinciales.

L'Énoncé de la politique de financement (document 1) intègre ces responsabilités et l'approbation de la présente politique de la Ville est nécessaire pour s'acquitter des responsabilités provinciales et pour exécuter de nouveaux accords de contribution en vertu du Règlement sur les pouvoirs délégués. Le personnel recommande au Conseil d'approuver l'Énoncé de la politique de financement (document 1) et de déléguer au directeur, Services à l'enfance, le pouvoir de gérer et d'administrer le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et le budget connexe, comme le décrit le présent rapport. Il recommande également d'allouer tous les fonds conformément à l'Énoncé de la politique de financement (document 1), à condition que ces allocations respectent les lignes directrices provinciales, les budgets approuvés et, le cas échéant, les priorités stratégiques énoncés dans le Plan de système de services de garde d'enfants et de la petite enfance.

Pour que les Services à l'enfance puissent répondre aux exigences supplémentaires de ce nouveau programme et soutenir le secteur dans le cadre de cette transformation,

des ressources supplémentaires seront nécessaires. Comme il a été mentionné précédemment, les Services à l'enfance reçoivent 1,2 million de dollars de financement provincial pour la prestation des programmes. Le personnel recommande au Conseil d'approuver la création de jusqu'à 15 postes équivalents temps plein, à un coût net nul pour la Ville.

L'Ontario a été la dernière province à signer l'accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le mardi 28 mars. En juin 2021, le Conseil municipal a demandé au maire et au président du Comité des services communautaires et de protection d'écrire à la province pour appuyer le Plan national et souligner son importance. Par conséquent, les municipalités et les fournisseurs de services ont eu peu de temps pour planifier, pour élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et pour mettre en œuvre un nouveau système de transformation qui profitera grandement aux familles. Le secteur de services de garde et de la petite enfance doit donc gérer cette situation alors qu'il compose toujours avec les répercussions et le stress causés par la longue pandémie de COVID-19 et avec les charges de travail et les pressions en matière de dotation encore éprouvantes aujourd'hui. Les municipalités et les fournisseurs de services disposent d'un délai serré pour mettre en œuvre le nouveau système pancanadien, ce qui doit être fait en grande partie pendant l'été, alors que les fournisseurs de services s'occupent également de la transition des familles. Les Services à l'enfance simplifient donc le processus dans la mesure du possible pour s'assurer que les objectifs du programme peuvent être atteints et, en fin de compte, pour veiller à ce que les familles voient une augmentation de l'abordabilité le plus tôt possible. Cette étape est essentielle compte tenu des répercussions économiques et de la hausse des coûts attribuables à l'inflation, une épreuve pour bien des familles. Cette approche simplifiée aidera les fournisseurs de services à décider s'ils souhaitent participer et facilitera également leur planification et leur mise en œuvre. Le Groupe consultatif sur la planification du réseau des services de garde d'enfants et de la petite enfance qui fournit des conseils et une orientation sur la planification, la transformation et la gestion d'un système de garde d'enfants et de la petite enfance à Ottawa, a reçu une mise à jour sur l'approche par étapes et a appuyé l'orientation.

Les délais généraux estimés du nouveau programme sont les suivants :

- Approbation du Conseil : le mercredi 22 juin;
- Lancement du programme et début du processus de demande : fin juin/début juillet;

- Renseignements et mesures de soutien : de juillet à août;
- Date limite pour soumettre une demande : le jeudi 1^{er} septembre

Au moment de la rédaction du présent rapport, les Services à l'enfance doivent élaborer de nombreuses étapes et processus, en plus d'obtenir des renseignements supplémentaires et des précisions de la part de la province. Pour simplifier, il y a deux objectifs principaux dans la phase un (2022) pour les fournisseurs de services qui décident d'adhérer au nouveau système - offrir une réduction de 25 % des frais pour les familles rétroactivement au vendredi 1^{er} avril 2022 et la détermination des frais de base pour servir de nouveau point de départ dans le cadre des lignes directrices provinciales. Comme la province l'a indiqué, 2022 est une période de transition, les gestionnaires de services municipaux consolidés ont le pouvoir discrétionnaire de permettre aux fournisseurs de services jusqu'à la fin de 2022 de s'aligner sur les paramètres de financement.

On s'attend à ce que la détermination des nouveaux frais de base soit complexe, ce qui ne fera que retarder davantage la réduction de 25 % des frais pour les familles. Par conséquent, les Services à l'enfance simplifieront le processus et traiteront les objectifs par étapes afin de faciliter des réductions plus rapides des frais pour les familles tout en accordant du temps aux fournisseurs de services pour faire la transition vers les nouveaux paramètres de financement.

Pour faciliter ce processus, les Services à l'enfance élaboreront une formule de financement initiale pour la première étape que les fournisseurs de services peuvent s'attendre à recevoir au moment de l'adhésion et de la signature d'un accord de contribution. Cette formule sera fondée sur l'allocation du financement provincial, adaptée au paysage local et en fonction de la capacité d'exploitation autorisée de chaque fournisseur de services et de ses frais de mars 2022. Cette approche, combinée à d'autres stratégies, fournira le financement connexe pour réduire les frais de mars 2022 de 25 % afin d'établir les priorités et de commencer cette étape. Une fois l'accord conclu, les fournisseurs de services disposent de 30 jours pour ajuster leurs frais et offrir aux familles les réductions rétroactives. Selon la date à laquelle le fournisseur de services présente sa demande et conclut un accord de contribution, les Services à l'enfance estiment que les réductions des frais et les remboursements pour les familles commenceront vers la fin de septembre et se poursuivront jusqu'à décembre.

Au cours de la deuxième étape de la détermination des nouveaux frais de base et des

éventuelles lacunes de financement et pressions que les fournisseurs de services constatent, les Services à l'enfance devront examiner le financement alloué par la province et travailler dans les limites de celui-ci. Il peut être nécessaire de prendre des décisions locales fondées sur les priorités du plan de système de services, l'uniformité du secteur, le caractère raisonnable, etc., avant de fournir des fonds supplémentaires et d'établir de nouveaux frais de base. Une fois que toutes les demandes auront été reçues après le jeudi 1 septembre, les Services à l'enfance commenceront ce travail et effectueront tout financement ou rajustement des frais nécessaires dans le cadre d'un accord de contribution modifié. On prévoit que cette étape sera terminée vers la fin de l'année. À noter que le financement est toujours assujéti aux lignes directrices provinciales et municipales et aux rapprochements et aux coûts réels.

Les Services à l'enfance s'engagent à soutenir le secteur par des communications et un soutien directs continus. Les familles et les parties prenantes sont invités à consulter [la page des Services à l'enfance sur ottawa.ca](#) pour obtenir des mises à jour régulières à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles. Les responsables des programmes et des services de garde d'enfants et les fournisseurs éventuels de services de garde d'enfants qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sur la façon de mettre sur pied un programme de garde d'enfants agréé en Ontario peuvent consulter [le site Web du ministère de l'Éducation](#).

Centres de services de garde municipaux

La Ville d'Ottawa gère 10 centres de services de garde municipaux agréés, offrant ainsi des places partout dans la Ville pour les bambins et les enfants d'âge préscolaire. Les centres de services de garde municipaux fournissent des programmes de qualité, abordables et adaptés, et accordent la priorité aux familles qui ont besoin d'une place subventionnée. En offrant un accès prioritaire à ces familles, il réduit la pauvreté et les inégalités entre les genres et favorise un sentiment d'appartenance pour les familles qui font face à divers obstacles, comme les nouveaux immigrants, les parents seuls, les familles à faible revenu et les enfants ayant des besoins particuliers. Pour des renseignements supplémentaires sur les Centres de services de garde municipaux, veuillez vous référer au rapport du 17 juin 2021 [Examen des centres de services de garde municipaux \(ACS2021-CSS-GEN-0008\)](#).

Les centres de services de garde municipaux sont admissibles au système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, et le fait d'adhérer au programme garantirait aux familles actuelles une réduction des frais pouvant atteindre 25 %, rétroactivement au 1er vendredi avril 2022. Les familles qui reçoivent une

subvention pour la garde d'enfants et qui versent une contribution parentale vont également bénéficier d'une réduction équivalente.

Les centres de services de garde municipaux devraient présenter une demande et y adhérer en suivant le même processus que tous les autres fournisseurs de services agréés. Une fois le programme approuvé, le personnel disposerait de 30 jours pour rajuster les frais d'utilisation et accorder les réductions rétroactives aux familles. Le personnel estime que ces réductions de frais et remboursements aux familles des centres de services de garde municipaux commenceront vers la fin du mois de septembre.

En adhérant au programme, les centres de services de garde municipaux seraient assujettis à toute autre directive provinciale ou municipale. Cela comprend l'harmonisation avec le plan de système de services de la Ville et toute phase future du programme provincial. Le personnel ne prévoit aucune incidence importante sur les services et le financement associée à la mise en œuvre de la phase un. Par conséquent, et compte tenu de l'augmentation immédiate de l'abordabilité pour les familles, le personnel recommande au Conseil d'ordonner aux centres de services de garde municipaux de la Ville d'Ottawa d'adhérer et de rajuster les frais d'utilisation en conséquence. Tout rajustement futur des services ou incidence financière serait soulevé dans un rapport subséquent ou dans le cadre du processus budgétaire de la Ville.

Prochaines étapes

La Ville continue de travailler avec la province pour clarifier les lignes directrices et élaborer tous les aspects du programme afin de lancer le processus de demande peu après l'approbation du Conseil. La province ne donne actuellement aucun autre renseignement sur les prochaines phases ou les plans provinciaux. Les Services à l'enfance accorderont la priorité à la première phase de la mise en œuvre et se concentreront sur la révision des priorités de notre plan de système de services et sur l'harmonisation de ces priorités avec les plans provinciaux et sur la création d'un plan de mise en œuvre quinquennal pour d'autres aspects importants, comme les stratégies améliorées en matière de main-d'œuvre, la croissance du système et la progression vers une moyenne de 10 \$ par jour pour les services de garde d'ici 2025. Ce plan de mise en œuvre sera présenté au prochain mandat du Conseil aux fins d'information et d'approbation.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Le nouveau système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est entièrement financé par les gouvernements fédéral et provincial, n'exigeant aucun partage des coûts supplémentaire ou investissements. La province adopte une approche progressive pour mettre en œuvre le nouveau système. Dans un premier temps, la Ville d'Ottawa s'est vue accorder 60 millions de dollars en 2022, montant qui sera investi dans trois grandes catégories : la réduction des frais pour les familles, la rémunération de la main-d'œuvre et les coûts de mise en œuvre et d'administration des nouveaux programmes que devra assumer la municipalité. Pour que les Services à l'enfance puissent répondre aux exigences supplémentaires de ce nouveau programme et soutenir le secteur dans le cadre de cette transformation, la création de jusqu'à 15 postes équivalents temps plein, à un coût net nul pour la Ville est requise.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a aucun obstacle juridique à recevoir ce rapport à titre d'information et aucun obstacle juridique à la mise en œuvre des recommandations du rapport.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Le présent rapport concerne l'ensemble de la Ville.

CONSULTATIONS

Le Groupe consultatif sur la planification du réseau des services de garde d'enfants et de la petite enfance fournit des conseils et une orientation continus sur la planification d'un système de garde d'enfants et de la petite enfance de grande qualité, abordable, accessible et inclusif à Ottawa. Il y aura des communications et des séances d'information auprès du secteur suivant l'approbation du Conseil du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

La Ville s'est engagée à respecter ses obligations en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Dans le domaine des services à l'enfance, cela comprend, sans s'y limiter, la formation, le service à la clientèle et les installations accessibles.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Les recommandations du présent rapport n'ont aucune incidence sur la gestion des

actifs.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Les recommandations du présent rapport n'ont aucune incidence sur l'environnement.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, LES GENRES ET L'ÉQUITÉ

Les Services à l'enfance dirigent les mesures de la phase 1 dans le cadre de la Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres de la Ville d'Ottawa à travers laquelle une optique d'équité entre les genres est appliquée au Plan de système de services et à d'autres activités de mise en œuvre. Les Services à l'enfance et ses partenaires qui fournissent des conseils par l'entremise de divers groupes comme le Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance, l'Indigenous Early Years Circle et la Table francophone sont engagés à l'égard de l'équité des genres et de l'équité raciale et reconnaissent qu'en appliquant une optique fondée sur la race et la culture est harmonisée avec les valeurs et les objectifs du secteur dans le Plan de système de services. Les Services à l'enfance proposent quatre mesures à faire approuver par le Conseil dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le racisme.

RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES

En raison des courts délais et de la complexité pour les municipalités et les fournisseurs de services de mettre en œuvre la première phase du nouveau système pancanadien, il pourrait y avoir des retards qui ont une incidence sur la rapidité avec laquelle les familles d'Ottawa reçoivent des réductions de frais et des remboursements. De plus, étant donné la nature de cette importante transformation du secteur, il pourrait y avoir des risques qui ont une incidence sur la participation des fournisseurs au nouveau système pancanadien.

Comme indiqué dans le rapport, pour atténuer ces risques, les Services à l'enfance ont accordé la priorité à la mise en œuvre de la première phase, y compris un processus simplifié et le traitement des objectifs par étapes afin de faciliter une réduction plus rapide des frais pour les familles tout en accordant du temps aux fournisseurs de services pour faire la transition vers de nouveaux paramètres de financement. Les Services à l'enfance s'engagent à soutenir le secteur par des communications et un soutien directs continus, ainsi que par notre approche continue de collaboration avec le Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance et nos partenaires communautaires pour mettre en œuvre les activités

de la phase un.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Les recommandations de ce rapport n'ont aucune incidence particulière sur les régions rurales. Il s'agit d'un rapport à l'échelle de la ville.

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Les recommandations du présent rapport n'ont aucune incidence sur la technologie.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Le présent rapport respecte la priorité de Collectivités prospères du Plan stratégique 2019-2022 de la Ville d'Ottawa.

DOCUMENTS À L'APPUI

Document 1 : Énoncé de politique du financement des Services à l'enfance Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

SUITE À DONNER

Les Services à l'enfance continueront de travailler en collaboration avec le Groupe consultatif sur la planification du réseau de services de garde d'enfants et de la petite enfance et nos partenaires communautaires pour mettre en œuvre les mesures de la phase un requises par la province dans le cadre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le personnel fournira un plan de travail et une mise à jour de la phase deux au Conseil en 2023.